Accusé de réception en préfecture 066-266600519-20230413-2023-03-05-DE Date de télétransmission : 27/04/2023 Date de réception préfecture : 27/04/2023

Arrondissement de Perpignan EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice: 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents: Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN,

Daniel DROUEN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés: Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, Jean-Pierre SERRIE, Christiane KHERKHOUR, Bernard VILANOVE.

Absente non excusée: Mme Monique MORELL.

Date de la convocation: 7 Avril 2023.

Secrétaire de séance : Mme Yolande LAFRANCAISE.

OBJET: 2023/03/05 - AFFECTATION DU RESULTAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité et L 2121-14 sur le vote du Compte Administratif ;

L'exercice 2022 étant clôturé, le Comptable Public ayant transmis son Compte de Gestion, il convient de procéder aux reports ou à l'affectation des résultats. Après avoir présenté le Compte de Gestion 2022 du Comptable Public et le Compte Administratif 2022 du CCAS en toute point conforme au Compte de Gestion, il convient de présenter les Résultats et de les affecter au budget 2023 suivant le souhait de l'assemblée.

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|------------|
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2021 | 25 115,41 |
| PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EN EXERCICE 2022 | 9 585,07 |
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 | 142 629,36 |
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 A AFFECTER EN 2023 | 158 159,70 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2021 | -2 195,05 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 | 546,17 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 | -1 648,88 |
| BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT | 1 648,88 |
| AFFECTATION EN RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES COMPTE 10 | 1 648,88 |
| REPORT EN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT LIGNE 002 | 156 510,82 |

Accusé de réception en préfecture 066-266600519-20230413-2023-03-05-DE Date de télétransmission : 27/04/2023 Date de réception préfecture : 27/04/2023

N° 2023/03/05 - AFFECTATION DU RESULTAT - Suite.

- 2 -

Affectation du résultat

Considérant un résultat 2022 de la section d'investissement en déficit de 1 648,88 €. Il est proposé à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement de 158 159.70€ de la manière suivante :

- 1 648,88 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068 du Budget Primitif 2023
- Le reste, soit 156 510,82 €, sera reporté en section de fonctionnement en recette au compte 002 du Budget Primitif 2023.

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'APPROUVER les affectations telles que détaillées ci-dessus ;
- D'AUTORISER la Présidente ou la Vice-Présidente à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 13 avril 2023

La Vice-Présidente,

Marie-Josée VIEGAS